



BUNDESAMT FÜR VERKEHR  
 OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS  
 UFFICIO FEDERALE DEI TRASPORTI  
 UFFIZI FEDERAL DA TRAFFIC

Service des organisations  
 internationales

3003 Berne, le 23 février 1990

G. Chappuis  
 Ch/Dn

Rencontre entre le Commissaire à l'environnement des CE,  
 Monsieur Ripa di Meana et Monsieur le Conseiller fédéral A. Ogi,  
 Chef du Département des transports, des communications et de  
 l'énergie - Berne, le 12 février 1990

Information sur l'aspect "transports"

1. Participants

Du côté communautaire

- M. le Commissaire Ripa di Meana
- M. Santopinto, collaborateur de cabinet
- Mme Mc. Kenzie, collaboratrice de cabinet

Du côté suisse

- M. le Conseiller fédéral A. Ogi, Chef du DFTCE
- M. le Directeur Bürki, OFT
- M. le Directeur Kiener, OFE
- M. M. Furrer, collaborateur personnel du Chef de Département
- M. G. Chappuis, Chef de section à l'OFT.

2. Reconnaissance des problèmes suisses en matière de transit

- M. Ripa di Meana reconnaît d'entrée de cause les difficultés occasionnées par le trafic routier de transit.



- 2 -

- Il se refuse expressément à réouvrir le dossier sur le couloir routier à 40 t à travers la Suisse en qualifiant cette demande communautaire d'"absurde".
- Sur le plan des normes propres à diminuer l'impact négatif des transports sur l'environnement, il considère la Suisse et l'Autriche comme des pionniers. Un projet de directive sur le sujet sera présenté au Conseil des CE à fin avril (trafic routier en général).
- Pour les poids lourds, tout est mis en place à la Communauté pour définir un camion "propre du point de vue de l'environnement".
- Il regrette, enfin, les détournements par le Brenner du trafic qui revient normalement à la Suisse.

### 3. Présentation de l'offre suisse de transport combiné

- Le Conseiller fédéral A. Ogi présente, d'une part, les perspectives en matière de capacités contenues dans le projet de Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes suisses (NLFA) et, d'autre part, celles afférentes à la solution transitoire pour le transport combiné découlant de la décision du Conseil fédéral du 24 octobre 1989. Les subventions actuelles sur les envois de transport combiné sont également décrites.
- Il précise que les capacités seront alors suffisantes pour supprimer le trafic de détournement par l'Autriche et le reprendre sur le rail par la Suisse, mais qu'une décision sur l'aménagement de la ligne du Lötschberg/Simplon, avec une hauteur de profils de tunnels à 4 m, dépend de l'abandon de la demande du couloir routier à 40 t: la Suisse est prête à jouer le jeu du transit, mais selon ses propres modalités.

- De plus, il met en évidence le problème de l'harmonisation des dimensions des conteneurs et véhicules routiers par rapport à celles des infrastructures, ainsi que celui de l'adaptation des terminaux et des services en territoire communautaire.
- M. Ripa di Meana reconnaît pleinement l'importance prioritaire du transport combiné, en tant que solution pour un transit respectueux de l'environnement.
- Il s'engage d'autre part pour fournir à l'Europe de demain un camion respectueux de l'environnement, selon des normes d'émissions polluantes concertées sur le plan international.

#### 4. Conclusions sur le transit

- M. Ripa di Meana prévoit de faire part de son point de vue positif sur la solution suisse de transport combiné à Monsieur le Commissaire Van Miert (transports) et d'encourager la promotion de cette technique auprès des autres organes de la Commission concernés et, le cas échéant, au Parlement européen.
- Il s'emploiera à stimuler la coopération entre milieux de l'environnement et milieux des transports dans ce sens, en particulier par rapport à la construction de véhicules routiers compatibles d'une part avec le transport par rail et, pour la route, d'autre part, avec les exigences de la sauvegarde de l'environnement.

#### 5. Dépôt de déchets radioactifs près de la frontière italo-suisse

- Le stockage éventuel de déchets nucléaires suisses près de la frontière italienne (Piz Pian Grand) pose problème: le Commissaire Ripa di Meana doit pouvoir rassurer prochainement l'Italie.

- Le Conseiller fédéral A. Ogi regrette qu'une émission de la télévision italienne ait semé le trouble dans les esprits par des informations erronées. Il a donné les précisions suivantes:
- . le dépôt éventuel ne sera pas en fonction avant l'an 2000;
  - . la décision actuelle porte uniquement sur le percement des galeries de sondage et ne signifie pas que le projet sera définitivement retenu;
  - . le système suédois (et non français qui est en train de réformer son approche) sert de modèle à la Suisse pour un stockage correct;
  - . les cantons concernés (Grisons et Tessin) ne sont pas forcément favorables au projet. On attend d'ailleurs encore un préavis scientifique;
  - . le ministre italien Giorgio Ruffolo a été invité à rencontrer le ministre suisse de l'énergie: 3 dates lui ont déjà été proposées pour la rencontre;
  - . les résultats d'une étude scientifique complémentaire sur le sujet seront disponibles dans quelques semaines. La CCE sera dûment informée.

Notice d'information  
établie par:

G. Chappuis  
Chef du Service des  
organisations internationales  
de l'OFT

Distribution:

- M. le Conseiller fédéral A. Ogi
  - M. le Secrétaire général du DFTCE  
F. Mühlemann
  - M. le Directeur F. Bürki (OFT)
  - M. le Directeur Kiener (OFE)
  - M. M. Furrer, Collaborateur personnel du Chef du DFTCE
- 
- OFT: - Zm, - it/aa